CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 22 juillet 2020 à 19 heures 00 minutes salle des fêtes

Présents:

M. BEGHIN Michel, M. BERNARD Alain, M. CARBON Patrick, Mme CORE Muriel, Mme CROHEM Lydie, M. DUBAR Nicolas, Mme DUCROCQ Hélène, M. EDOUIN Daniel, Mme HANON Christelle, Mme KIRCHNER Eva, M. LEBARGY Louis-Pascal, M. LEPLUS Sébastien, M. MASSELOT Frédéric, M. MASTAIN Bernard, Mme SKORUPINSKI Juliette, Mme TANIS Caroline, Mme TRIGALEZ Fanny, Mme VERRIER Carole, M. ZBIERSKI David

Procuration(s):

M. COUTTE Laurent donne pouvoir à M. MASTAIN Bernard, Mme FLINOIS Valérie donne pouvoir à Mme VERRIER Carole, M. GARCIA NIETO Fabien donne pouvoir à M. BEGHIN Michel, M. HALBOT Ludovic donne pouvoir à M. BERNARD Alain, M. RICHARD Didier donne pouvoir à Mme CORE Muriel, M. SAUVAGE Jean-Pierre donne pouvoir à Mme DUCROCQ Hélène, M. VASSEUR Simon donne pouvoir à M. EDOUIN Daniel, Mme VASSEUR Cindy donne pouvoir à Mme HANON Christelle

Excusé(s):

M. COUTTE Laurent, Mme FLINOIS Valérie, M. GARCIA NIETO Fabien, M. HALBOT Ludovic, Mme PLUQUET Marlène, M. RICHARD Didier, M. SAUVAGE Jean-Pierre, M. VASSEUR Simon, Mme VASSEUR Cindy, Mme WAYMEL Sandrine

Secrétaire de séance : Madame Carole VERRIER

Président de séance : M. LEBARGY Louis-Pascal

01 - Compte de gestion 2019

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019.

Après avoir écouté son Président, l'Assemblée prend acte

- par 23 voix pour et 5 abstentions et approuve le compte de gestion pour l'exercice 2019.

02 - Compte administratif 2019

Il est présenté au Conseil Municipal, conformément aux articles L. 1612-12 et L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan de l'exécution budgétaire et comptable de la Commune pour l'année 2019 :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPE	NSES	REC	ETTES
REALISATIONS	Section de fonctionnement	A	3 787 303,98	G	4 134 138,60
DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'investissement	В	623 527,91	H	909 076,71
		1			+
REPORTS	Report en section de fonctionnement (002)	G	.1	il .	697 194,26
DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'investissement (001)	D	329 262,22	J.	
		-	= ,		=
	TOTAL (réalisations + reports)	⇒ A+B+C+D	4 740 094,11	= G+H+H+J	5 740 409,57
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E		К	
	Section d'investissement	F	38 447,61	L	48 546,28
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	≠ E∳8	38 447,61	= K+L	48 546,28
	Section de fonctionnement	= A+C+E	3 787 303,98	= G+f+K	4 831 332,86
RESULTAT	Section d'investissement	= B+D+F	991 237,74	= H+J+L	957 622,99
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	4 778 541,72	= G+H+l+J+K+L	5 788 955,85

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif de l'exercice 2019.

Après en avoir débattu, l'Assemblée se prononce par

- 23 voix pour et 5 abstentions et approuve le compte administratif ainsi présenté.

03 - Affectation des résultats 2019

M. le Maire présente au Conseil Municipal le résultat comptable constaté à la fin de l'exercice 2019 comme suit :

• SECTION DE FONCTIONNEMENT

Excédent cumulé fin 2018	+ 697 194.26 €
Titres émis 2019	4 134 138.60 €
Mandats émis 2019	3 787 303.98 €

Excédent cumulé fin 2019 + 1 044 028.88 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Déficit cumulé fin 2018 - 329 262.22 €
Titres émis 2019 909 076.71 €

Mandats émis 2019	623 527.91 €
Déficit cumulé à fin 2019	- 43 713.42 €
Restes à réaliser 2019	38 447.61 €
Restes à recouvrer 2019	48 546.28 €
Besoin de financement	- 33 614.75 €

La section d'investissement fait apparaître un besoin de financement de <u>33 614.75 €</u> après constatation des restes à réaliser et à recouvrer.

La section de fonctionnement enregistre un excédent de 1 044 028.88 €.

Après constatation du résultat, il est proposé à l'assemblée délibérante d'affecter :

Au compte 1068, l'excédent de fonctionnement capitalisé
 Au compte de dépense 001, le report d'investissement :
 43 713.42 €

• Au compte de recette 002, le report de fonctionnement : 1 010 414.13 €

L'Assemblée, par 23 voix pour et 5 abstentions approuve l'affectation des résultats ainsi présentée.

04 - Vote des taux locaux 2020

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que le taux d'imposition des taxes locales relevant de la compétence communale doit être voté chaque année.

Il est proposé à l'assemblée de maintenir les taux de l'année précédente.

	Taux 2019	Taux proposés pour 2020
Taxe d'habitation	20,72%	20,72%
Taxe foncière (bâti)	21,60%	21,60%
Taxe foncière (non		
bâti)	96,26%	96,26%

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le maintien des taux.

L'Assemblée à l'unanimité, émet un avis favorable au maintien des taux

05 - Vote du Budget 2020

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2020 comme suit :

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V 0 T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	5 252 704,13	4 242 290,00
	:#:	*	.#.
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
R T	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		1,010 414,13
		(E)	.
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNÉMENT (3)	5 252 704,13	5 252 704.13
		INVESTISSEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 279 570,45	1 313 185,20
<u>L.</u>		+	•
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECÉDENT (2)	38 447,61	48 546,28
R T S	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	43 713,42	
			75
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	1.361 731,48	1,361 731,48
- 1			
Į.		TOTAL	

Après en avoir délibéré, l'Assemblé se prononce par

- 23 voix pour
- 5 abstentions

06 - Participation de la commune au SIVU de la Haute Deûle

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la participation des deux communes membres du SIVU de l'îlot de la Haute Deûle, s'élève pour 2020 à 96 720 €.

La répartition s'établit selon le calcul ci-après :

Base : 96 720 €

	Population (DGF 2019)	Potentiel fiscal 3 taxes 2019 par habitant population DGF
BAUVIN	5 278	1 612 932/5 278=305.60
BILLY-BERCLAU	4 604	3 957 906 / 4 604=859.67
TOTAL	9 882 hab	1 165.27 €

2 critères (population et potentiel fiscal)

- A) 50 % de la base suivant la population soit 50 % de 96 720 € = 48 360 €
- A) 50 % de la base suivant le potentiel fiscal soit 50 % de 96 720 € = 48 360 €

1° Participation de BAUVIN

Suivant le critère population 5 278 hab x 48 360 €/ 9 882 hab = 25 829.19 €

Suivant le potentiel fiscal 305.60 € x 48 360 € / 1 165.27 € = 12 682.74 €

TOTAL de la participation : 38 511.93 €

2° Participation de BILLY-BERCLAU

A) Suivant le critère population 4 604 hab x 48 360 € / 9 882 hab = 22 530.81 €

A) Suivant le potentiel fiscal 859.67 € x 48 360 € / 1 165.27 € = 35 677.26 €

TOTAL de la participation : 58 208.07 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser le versement de la participation au SIVU de la Haute Deûle pour un montant de 38 511.93 € pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée se prononce à l'unanimité pour la participation de la commune au SIVU de la Haute Deûle

07 - Bilan des acquisitions et des cessions

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que l'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le bilan annuel des acquisitions et des cessions immobilières réalisées par la Commune doit faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal.

Ce bilan est également indiqué dans le compte administratif.

Pour l'année 2019, le bilan s'établit comme suit :

CESSION PARCELLES B435, B458 et B459		
Nature et localisation du bien	4 624 m² au Chemin des Sautés	
Acquéreur	European Homes	
Procédure d'acquisition	 Délibération du 02 mars 2016 Signature de l'acte le 18 juin 2019 	

CESSION PARCELLE A	722	
Nature et localisation du bien	35 m² Lieu-dit « Entre deux villes »	
Acquéreur	Consorts Gambier	
Procédure d'acquisition	 Délibération du 27 février 2019 Signature de l'acte le 13 mai 2019 	

L'assemblé prend acte

08 - Subventions aux associations 2020

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'il était proposé au budget la somme de 93 000 € pour les subventions aux associations.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée délibérante de voter le montant des subventions aux associations comme suit :

Association	Subvention versée en 2019	Propositions 2020
DIVERS		(2) (1) (2) (3) (4) (4) (4) (4) (4) (4) (4) (4) (4) (4
AMICALE DU PERSONNEL	9 000,00 €	9 000,00 €
CATM-OPEX BAUVIN-PROVIN	200,00€	200,00€
MEDAILLES DU TRAVAIL	300,00€	300,00€
HANDO'DIESE	206,00€	206,00 €
SOUS-TOTAL	9 706,00 €	9 706,00 €

SCOLAIRE ET JEUNE	SSE -	
APE	505,00€	505,00
APE DU COLLEGE	1 548,00 €	1 548,00
SOUS-TOTAL	2 053,00 €	2 053,00

SOUS-TOTAL	16 714,00 €		16 714,00 €
PICCOTI	15 054,00 €	195.50	15 054,00 €
CENTRE POLYVALENT NORD PAS DE CALAIS	200,00€		200,00€
PART'AGE HAUTE DEULE	200,00€		200,00€
ESPACE AMITIE	420,00€		420,00€
RESTOS DU COEUR	420,00€		420,00€
ADMR BAUVIN PROVIN	420,00€		420,00€
SOCIAL		D.	

NATURE		
LA CHASSE DE BAUVIN	268,00€	690,00€
LA TANCHE BAUVINOISE	603,00€	603,00€
SOCIETE COLOMBOPHILE	268,00€	268,00€
SOUS-TOTAL	1 139,00 €	1 561,00 €

PROTECTION PREVE	NTION SANTE	
GROUPE DES DONNEURS DE SANG	455,00 €	455,00 €
INSTITUT MALECOT	60,00 €	60,00€
INSTITUT PASTEUR	30,00 €	30,00€
SOUS-TOTAL	545,00 €	545,00€

ANIMATIONS ACTIVITES		
LES RENCONTRES CREATIVES	380,00€	380,00€
LE CLUB FEMININ	612,00 €	612,00€
LA BELLE EPOQUE	350,00 €	350,00€
SOUS-TOTAL	1 342,00 €	1 342,00 €

SOUS-TOTAL	750.00€	750,00€
FER & PIC'ASSO	500,00 €	500,00€
ASSOCIATION AUX TROIS RESIDENCES	250,00 €	250,00€
ANIMATIONS DE QUARTIE	RS	

CULTURE		
ARTIST'SHOW	200,00€	200,00€
ECOLE DE MUSIQUE	7 687,00 €	7 687,00 €
ESPACE CULTUREL	1 500,00 €	1 500,00 €
HARMONIE OUVRIERE MUNICIPALE	3 785,00 €	3 785,00 €
ECOLE DE DANSE DE BAUVIN	4 700,00 €	4 700,00 €
LES FILLES DU MERCREDI	1 640,00 €	1 640,00 €
ОМС	8 500,00 €	8 500,00 €
SO DANCE	1 640,00 €	1 640,00 €
CERCLE VOCAL AMENO	500,00€	500,00€
LIBERTY'S DANCERS	200,00€	200,00€
SOUS-TOTAL	30 352,00 €	30 352,00 €

SPORTS		
ASSO'PASSIONS	820,00€	820,00 €
BASKET CLUB DE BAUVIN	3 625,00 €	3 625,00 €
CAP FORME	650,00€	650,00€
CLUB DES SUPPORTERS FC BAUVIN	750,00€	750,00 €
CYCLOTOURISME	832,00€	832,00 €
DETENTE ET BIEN-ETRE	200,00€	200,00 €
FOOTBALL CLUB BAUVINOIS (SECTION JEUNES) = ECOLE DE		
FOOT	7 465,00 €	7 465,00 €
FOOTBALL CLUB BAUVINOIS (SECTION SENIORS)	4 162,00 €	4 162,00 €
HAND BALL CLUB	3 625,00 €	3 625,00 €
JUDO CLUB DE BAUVIN	3 200,00 €	3 200,00 €
LES PIEDS VERTS DE BAUVIN	253,00 €	253,00 €

TENNIS CLUB BAUVIN	1 180,00 €	1 180,00€
YOGA BIEN-ETRE	313,00 €	313,00€
SOUS-TOTAL	27 075,00 €	27 075,00 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le versement des subventions comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

L'Assemblée après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité l'attribution des subventions aux associations pour 2020 comme présentée ci-dessus

09 - Remise gracieuse

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une remise gracieuse a été demandée par Madame D , locataire du , dont la Commune est propriétaire.

Monsieur le Maire précise que Mme D est redevable auprès d'EDF d'une facture de 3 341.02 € et auprès de la Commune d'un montant de 1 201.23 € pour les loyers.

Il poursuit en expliquant que le CCAS a octroyé une aide de 1 200 € pour le paiement de cette facture et a permis une diminution de 1 014.54 € sur cette facture.

Les ressources financières de Mme Di en ne permettant pas d'honorer le restant de la dette, elle a émis le souhait d'une remise gracieuse de ces loyers.

Aussi, au vu de ce qui précède et des pièces fournies par la requérante, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder à Mme D une remise gracieuse de 1 201.23 € correspondant au montant des sommes dues à la Commune.

L'Assemblée se prononce à l'unanimité pour cette remise gracieusqe

10 - Tarifs péris et extra-scolaires 2020 / 2021

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que les services d'accueils périscolaires et extrascolaires s'inscrivent dans le cadre d'un partenariat passé avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Ainsi, le tarif doit tenir compte des facultés contributives des familles et comporter au moins 5 tarifs différents pour les Bauvinois et, conformément aux nouvelles exigences de la CAF, 3 tarifs pour les extérieurs pour certaines prestations.

Monsieur le Maire propose d'instaurer un tarif préférentiel pour les enfants Bauvinois allant à la garderie du soir et à l'étude, de ne pas augmenter les tarifs municipaux existants et de fixer les tarifs pour l'année 2020/2021, applicables à compter du 1^{er} septembre 2020, comme suit :

TARIFS PERISCOLAIRES

ANNEE	2019/2020	2020/2021
Garderie Périscolaire enfants Bauvinois		
Matin		
Quotient familial de 0 à 457	1,62 €	1,62 €
Quotient familial de 457,01 à 505	1,73 €	1,73 €

Quotient familial de 505,01 à 571	1,87 €	1,87 €
Quotient familial de 571,01 à 762	2,11 €	2,11€
Quotient familial > à 762	2,35 €	2,35 €
O a in		
Soir	2.42.6	2.42.6
Quotient familial de 0 à 457	2,12 €	2,12 €
Quotient familial de 457,01 à 505	2,23€	2,23€
Quotient familial de 505,01 à 571	2,37 €	2,37 €
Quotient familial de 571,01 à 762	2,61 €	2,61 €
Quotient familial > à 762	2,85€	2,85€
Matin et Soir		
Quotient familial de 0 à 457	3,53 €	3,53 €
Quotient familial de 457,01 à 505	3,74 €	3,74 €
Quotient familial de 505,01 à 571	3,99 €	3,99€
Quotient familial de 571,01 à 762	4,44 €	4,44 €
Quotient familial > à 762	4,87 €	4,87 €
Tarif préférentiel pour les enfants allant à l'étude e		
sera celui de la garderie majoré d'un 1€ pour le 1 ^e	r et le 2 ^{ème} enfant et de 0.50	€ à partir du 3 ^{ème} enfant.
Candaria Bárica alaire anfanta non Barrinaia		
Garderie Périscolaire enfants non Bauvinois Matin		
Quotient familial de 0 à 457	3,12 €	3,12 €
Quotient familial de 457,01 à 505	3,31€	3,31€
Quotient familial de 437,01 à 571	3,59 €	3,59€
Quotient familial de 505,01 à 571 Quotient familial de 571,01 à 762	4,06 €	4,06 €
Quotient familial > à 762	4,52 €	4,52 €
Quotient familiai > a 102	4,02 C	7,02 €
Soir		
Quotient familial de 0 à 457	4,66 €	4,66 €
Quotient familial de 457,01 à 505	4,94 €	4,94 €
Quotient familial de 505,01 à 571	5,36 €	5,36 €
Quotient familial de 571,01 à 762	6,06 €	6,06 €
Quotient familial > à 762	6,76 €	6,76 €
Motion of Coin		
Matin et Soir Quotient familial de 0 à 457	6,74 €	6,74 €
Quotient familial de 457,01 à 505	7,14 €	7,14€
Quotient familial de 457,01 à 503	7,75€	7,75€
Quotient familial de 505,01 à 571 Quotient familial de 571,01 à 762	8,76€	8,76€
Quotient familial > à 762	9,77 €	9,77 €
Quotient familiai / a 102	3,116	3,116

Il propose de fixer les tarifs de restauration pour l'année scolaire 2020 / 2021, applicables au $1^{\rm er}$ septembre 2020 comme suit :

	Tarif année scolaire 2019/2020	Tarif année scolaire 2020/2021 avec application au 1 ^{er} septembre 2020
Quotient CAF < 500 Bauvinois uniquement	1.85 €	1.85 €

o	Quotient CAF > 500 Bauvinois uniquement	2.95 €	2.95 €
0	Personnel enseignant préélémentaire et élémentaire de la commune	4.68 €	4.68 €
О	Enfant et personnel enseignant extérieur	4.68 €	4.68 €

Il propose de fixer les tarifs de l'étude surveillée pour l'année scolaire 2020/2021, applicables au 1^{er} septembre 2020 comme suit (excepté pour les enfants Bauvinois pouvant bénéficier du tarif préférentiel avec la garderie du soir) :

	Tarif année scolaire 2019/2020	Tarif année scolaire 2020/2021 avec application au 1 ^{er} septembre 2020
Jour d'étude, 1er et 2ème enfants	1.60 €	1.60 €
Jour d'étude, à partir du 3ème enfant	0.70 €	0.70 €

TARIFS EXTRASCOLAIRES

ACCUEIL DU MERCREDI - CENTRE PERMANENT

ANNEE	2019/2020	2020/2021
Accueil Demi-journée Matin Bauvinois		
Quotient familial de 0 à 457	2,97 €	2,97 €
Quotient familial de 457,01 à 505	3,19 €	3,19 €
Quotient familial de 505,01 à 571	3,42 €	3,42 €
Quotient familial de 571,01 à 762	3,84 €	3,84 €
Quotient familial > à 762	4,26 €	4,26 €
Accueil Demi-journée Après-midi Bauvinois		
Quotient familial de 0 à 457	3,47 €	3,47 €
Quotient familial de 457,01 à 505	3,69 €	3,69 €
Quotient familial de 505,01 à 571	3,92 €	3,92 €
Quotient familial de 571,01 à 762	4,34 €	4,34 €
Quotient familial > à 762	4,76 €	4,76 €
Accueil Journée 9h 17h Bauvinois		
Quotient familial de 0 à 457	4,38 €	4,38 €
Quotient familial de 457,01 à 505	4,64 €	4,64 €
Quotient familial de 505,01 à 571	4,93 €	4,93 €
Quotient familial de 571,01 à 762	5,48 €	5,48 €
Quotient familial > à 762	6,04 €	6,04 €

Accueil Journée complète Bauvinois		
Quotient familial de 0 à 457	7,41 €	7,41 €
Quotient familial de 457,01 à 505	7,89 €	7,89€
Quotient familial de 505,01 à 571	8,41 €	8,41 €
Quotient familial de 571,01 à 762	9,39 €	9,39 €
Quotient familial > à 762	10,42 €	10,42 €

2020/2021

TARIFS EXTERIEURS	
Accueil Demi-journée Matin non Bauvinois	2019/2020
Quotient familial de 0 à 457	5,20 €
Quotient familial de 457,01 à 505	5,51 €
Quotient familial de 505,01 à 571	5,98 €
Quotient familial de 571,01 à 762	6,76 €
Quotient familial > à 762	7,54 €
Accueil Demi-journée Anrès-midi non	

7.000011 Journey Mattir Holl Buaymeld	1	
Quotient familial de 0 à 457	5,20 €	5,20 €
Quotient familial de 457,01 à 505	5,51 €	5,51 €
Quotient familial de 505,01 à 571	5,98 €	5,98 €
Quotient familial de 571,01 à 762	6,76 €	6,76 €
Quotient familial > à 762	7,54 €	7,54 €
Accueil Demi-journée Après-midi non		
Bauvinois		
Quotient familial de 0 à 457	5,70 €	5,70€
Quotient familial de 457,01 à 505	6,04 €	6,04 €
Quotient familial de 505,01 à 571	6,56 €	6,56 €
Quotient familial de 571,01 à 762	7,41 €	7,41 €
Quotient familial > à 762	8,27 €	8,27 €
Accueil Journée 9h 17h non Bauvinois		
Quotient familial de 0 à 457	8,30 €	8,30€
Quotient familial de 457,01 à 505	8,80 €	8,80 €
Quotient familial de 505,01 à 571	9,55 €	9,55€
Quotient familial de 571,01 à 762	10,79 €	10,79 €
Quotient familial > à 762	12,04 €	12,04 €
Accueil Journée complète non Bauvinois		
Quotient familial de 0 à 457	12,98 €	12,98 €
Quotient familial de 457,01 à 505	13,76 €	13,76 €
Quotient familial de 505,01 à 571	14,93 €	14,93 €
Quotient familial de 571,01 à 762	16,87 €	16,87 €
Quotient familial > à 762	18,82 €	18,82 €

PARKOUR

		Tarifs Bauvinois	Tarifs non-Bauvinois
Enfants non inscrits Centre Permanent	au	3,40 €	5,20 €

GARDERIE EXTRASCOLAIRE

Année	2019/2020 2020/2021	
Matin - Bauvinois		
Quotient familial de 0 à 457	1,62 €	1,62 €
Quotient familial de 457,01 à 505	1,73 €	1,73 €
Quotient familial de 505,01 à 571	1,87 €	1,87 €
Quotient familial de 571,01 à 762	2,11 €	2,11 €
Quotient familial > à 762	2,35 €	2,35 €

Soir - Bauvinois			
Quotient familial de 0 à 457	1,62 €	1,62 €	
Quotient familial de 457,01 à 505	1,73 €	1,73 €	
Quotient familial de 505,01 à 571	1,87 €	1,87 €	
Quotient familial de 571,01 à 762	2,11 €	2,11 €	
Quotient familial > à 762	2,35 €	2,35€	
Matin et Soir - Bauvinois			
Quotient familial de 0 à 457	3,03 €	3,03 €	
Quotient familial de 457,01 à 505	3,24 €	3,24 €	
Quotient familial de 505,01 à 571	3,49 €	3,49 €	
Quotient familial de 571,01 à 762	3,94 €	3,94 €	
Quotient familial > à 762	4,37 €	4,37 €	
TARIFS EXTERIEURS ·			
Matin – Non Bauvinois			
Quotient familial de 0 à 457	3,12 €	3,12 €	
Quotient familial de 457,01 à 505	3,31 €	3,31 €	
Quotient familial de 505,01 à 571	3,59 €	3,59 €	
Quotient familial de 571,01 à 762	4,06 €	4,06 €	
Quotient familial > à 762	4,52 €	4,52 €	
Soir – Non Bauvinois			
Quotient familial de 0 à 457	4,16 €	4,16 €	
Quotient familial de 457,01 à 505	4,41 €	4,41 €	
Quotient familial de 505,01 à 571	4,78 €	4,78 €	
Quotient familial de 571,01 à 762	5,41 €	5,41 €	
Quotient familial > à 762	6,03 €	6,03 €	
Matin et Soir – Non Bauvinois			
Quotient familial de 0 à 457	6,24 €	6,24 €	
Quotient familial de 457,01 à 505	6,61 €	6,61 €	
Quotient familial de 505,01 à 571	7,18 €	7,18 €	
Quotient familial de 571,01 à 762	8,11 €	8,11 €	
Quotient familial > à 762	9,05 €	9,05 €	

CENTRES DE LOISIRS

(Tarif à la semaine)

2019/2020	2020/2021
57	
7.75 €	7.75€
6.85 €	6.85€
6.05€	6.05€
tient familial 457,01 à 505	
8.84 €	8.84 €
8.03 €	8.03€
6.72 €	6.72€
	7.75 € 6.85 € 6.05 € tient familial 457,01 à 505 8.84 € 8.03 €

Quotient familial 505,01 à 571		
1 enfant	11.48 €	11.48 €
2 enfants	10.15 €	10.15 €
3 enfants	9.38 €	9.38 €
Quotient familial 571,01 à 762		
1 enfant	13.54 €	13.54 €
2 enfants	12.62 €	12.62 €
3 enfants	11.90 €	11.90 €
Quotient familial > à 762,01		
1 enfant	15.44 €	15.44 €
2 enfants	14.35 €	14.35 €
3 enfants	13.36 €	13.36 €
TARIFS EXTE (Tarif à la se		
Quotient familial < 457	27,50 €	27,50 €
Quotient familial 457,01 à 505	29,15 €	29,15 €
Quotient familial 505,01 à 571	31,63 €	31,63 €
Quotient familial 571,01 à 762	35,75 €	35,75 €
Quotient familial > à 762,01	39,88 €	39,88 €

CAMPING

Camping 2 jours	14,72 €	14,72 €
Camping 3 jours	22,02 €	22,02 €
Camping 4 jours	29,33 €	29,33 €
Camping 5 jours	36,70 €	36,70 €

Monsieur le Maire précise que :

 Les tarifs pour les Accueils Collectifs de Mineurs sont indiqués à la semaine, ce tarif sera diminué de l'équivalent du nombre de jours où le centre de loisirs n'a pas lieu (jours fériés),

 Pour les enfants placés en famille d'accueil, le tarif appliqué sera calculé selon le quotient familial de celle-ci.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de valider ces tarifs municipaux à compter du 1er septembre 2020.

L'Assemblée après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'appliquer ces tarifs à compter du 1^{er} septembre 2020.